

PROGRAMME DE FORMATION CACES® Grues de chargement selon R490 (Poste embarqué et option télécommande)*

Public visé:

• Toute personne débutante ou expérimentée devant réaliser des opérations à l'aide d'une grue auxiliaire. La détention du Permis B et C, en cours de validité, est vivement conseillée avant l'entrée en formation pour faciliter la progression pédagogique.

Prérequis d'accès à la formation :

- Savoir lire et écrire.
- Etre âgé de 18 ans.
- Permis de conduire de la catégorie de véhicule utilisé en cours de validité.

Objectifs de la formation :

 A l'issue de la formation, les participants seront capables d'utiliser une grue de chargement dans des conditions d'exploitation optimale de travail et de sécurité en conformité avec le matériel et les textes en vigueur.

Durée:

• De 14 heures à 28 heures en fonction de l'expérience du stagiaire et du nombre de catégorie.

Nombre de participants :

• Minimum 1 et maximum 5 participants par session.

Modalités pédagogiques :

- Travail alterné entre formation théorique et mise en situation pratique.
- Adaptation à l'expérience et aux besoins spécifiques du stagiaire.

Modalités d'évaluation :

- Evaluation formative tout au long de la formation.
- Tests CACES®: Examen final effectué par un testeur certifié avec des fiches d'évaluation des connaissances théorique et pratique comme le définit la recommandation R490 de la CNAMTS.

Formalisation à l'issue de la formation :

- Attestation de la formation.
- CACES® Grues de chargement selon R490.

Dates et lieux de la formation :

• A définir avec l'organisme de formation.

SARL LS FORMATION SIRET: 513 186 940 00054 – APE 8559A Déclaration d'activité enregistrée Sous le numéro 83.03.03546.03 Auprès du préfet de région d'Auvergne ACTO FORMATION
9 rue Jean Bonnichon
Z.A. du Max – 03630 DESERTINES
Tél: 04 70 08 10 80
Mail: contact@actoformation.com

SARL LS FORMATION II SIRET : 838 454 650 00014 – APE : 8559A Déclaration d'activité enregistrée Sous le numéro 84.03.03.656.03 Auprès du préfet de région d'Auvergne



Contenu de la formation :

1 - Connaissances théoriques

- Connaissances générales
 - Rôle et responsabilités du constructeur, de l'employeur, du conducteur, du chef de manœuvre, du signaleur et de l'élingueur,
 - Dispositif CACES®,
 - Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels.
- Technologie des grues de chargement : terminologie, caractéristiques, fonctionnement des différents composants, mécanismes et dispositifs de sécurité.
- Notions élémentaires de physique : évaluation de la masse, de la surface au vent et de la position du centre de gravité des charges, conditions d'équilibre.
- Stabilité des grues de chargement : identification des conditions d'équilibre de la grue et des facteurs qui influent sur la stabilité, règles de stabilisation, utilisation des courbes de charges fournies par le constructeur en fonction des masses à lever.
- Déplacement des grues de chargement sur site : règles relatives à la position de la flèche et des stabilisateurs lors des déplacements, règles de signalisation sur site, règles de bonne pratique en matière d'arrimage des charges.
- Repérer les risques liés à l'utilisation des grues de chargement, déterminer leurs origines et connaître les moyens de prévention associés.
- Exploitation des grues de chargement
 - Opérations interdites,
 - Effets de la conduite sous l'emprise de substances psycho-actives,
 - Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention,
 - Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la grue,
 - Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser.
 - Accessoires de levage et règles d'élingage : choix et utilisation des accessoires de levage, respect des règles d'élingage, principales détériorations des accessoires de levage
- Vérifications d'usage des grues de chargement : principales anomalies concernant les organes des grues de chargement.

SARL LS FORMATION II

SIRET: 838 454 650 00014 - APE: 8559A

Déclaration d'activité enregistrée

Sous le numéro 84.03.03.656.03

Auprès du préfet de région d'Auvergne



2 – Savoir-faire pratiques

- Prise de poste et vérification
 - Utilisation de la notice d'instructions et du rapport de vérification périodique,
 - Mise en configuration d'exploitation,
- Vérification de l'état de la grue de chargement et de ses contacts avec le sol, du fonctionnement des dispositifs de sécurité, de la mise en place du balisage de la zone de déchargement,
- Impact des conditions météorologiques sur les manutentions prévues,
- Vérification de l'adéquation de la grue aux opérations de levage à réaliser.

• Conduite et manœuvres

- Vérifier le bon élingage d'une charge simple,
- Utiliser différents accessoires de levage : élingues, pinces, fourche à palettes...,
- Réaliser des manœuvres, en mouvements simples et en mouvements combinés,
- Prendre et déposer une charge en un endroit précis et visible,
- Communiquer avec le chef de manœuvre, l'élingueur et le signaleur au moyen des gestes et signaux conventionnel,
- Communiquer par radio,
- Maîtriser et rattraper le ballant d'une charge.
- Fin de poste opérations d'entretien quotidien maintenance
 - Replier la grue de chargement en position de transport,
 - Effectuer les opérations d'entretien journalier,
 - Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.
- Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option)
- Énumérer les risques liés à l'utilisation de la télécommande,
- Vérifier les équipements de transmission,
- Se positionner pour avoir la meilleure vision de la manœuvre et de son environnement, tout en étant hors de la zone de risque,
- Exécuter tous les mouvements que peut effectuer la grue de chargement.

Réactualisation des connaissances

Le stagiaire doit actualiser ses connaissances chaque fois que nécessaire selon le code du travail. Préconisation d'actualisation avec évaluation des connaissances tous les 5 ans selon les services prévention des CARSAT.

* Code RS Code RS5118

Certificateur : BUREAU VERITAS